

Règlement sur l'utilisation de la plate-forme WhatsApp de Noor

Les présentes règles d'utilisation de la messagerie WhatsApp s'appliquent aux discussions entre deux personnes, aux appels, aux discussions entre une partition du groupe et à la communauté entière du groupe Noor Québec.

L'utilisation de l'application WhatsApp est régie par les conditions générales d'utilisation de WhatsApp ainsi que par les présentes règles.

Les administrateurs du groupe Noor sont susceptibles de prendre des mesures en cas de violations de ces conditions d'utilisation ou des présentes règles. Nos messages et appels personnels sont toujours protégés par un chiffrement de bout en bout. Cependant, lorsque des gouvernements estiment que des comptes, des groupes ou des communautés sur WhatsApp enfreignent les lois locales, ils ont le droit de demander d'examiner les informations sur des comptes.

Cette raison nous amène, outre les conditions générales d'utilisation de l'application WhatsApp, (notamment l'interdiction de partager du contenu illégal et de s'impliquer dans des activités illégales, d'adopter des comportements nuisibles au système d'intégrité de WhatsApp, de se rendre coupable de fraude ou de spam, etc) à ériger des règles spécifiques propres à la communauté Noor Québec compte tenu de la raison sociale de l'association telle que stipulée dans les statuts et règlements.

Il faut rappeler que l'association « Solidarité Noor Québec » est un organisme à but non lucratif qui vient en aide à ses membres se trouvant dans le besoin. Pour cela, sont autorisées :

- La publication de contenus favorisant l'éducation et l'apprentissage islamiques des membres,
- La publication d'informations favorisant le bien être social, matériel et financier des membres, notamment les cessions de bail, les dons en nature et en numéraire aux membres ainsi qu'à l'association elle-même.
- Les annonces liées aux évènements heureux ou malheureux tels que les naissances, les décès et toute autre évènements majeur concernant un

membre ainsi que les réactions des autres membres à la suite de ces annonces.

Sont interdits :

- Les publications à caractère commercial,
- Les messages liés aux transferts d'argent entre membres sans aucun lien avec le recouvrement de routine de la trésorerie.

Mesures mises en place :

Lorsque les administrateurs prennent connaissance de contenu illégal ou d'une violation des règles précédentes, ils sont susceptibles de prendre des mesures, en fonction de la nature du contenu ou de la violation, notamment :

- Avertir les utilisateurs et utilisatrices qu'ils et elles enfreignent les présentes règles
- Suspendre temporairement ou définitivement un utilisateur en cas de récidive (précisons que cette suspension ne lui enlève aucunement son statut de membre de l'association).